

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Deux, le 2 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 26

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

**Tarifs 2022
(modification)**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 25 mai 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220602-2022-26-DE

Numéro 2022-26

Date de décision 02/06/2022

Nature DE

Objet Tarifs 2022 modification

Classification 7.10 – Divers

Vu la délibération n°2022-13 relative aux tarifs 2022

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter la gratuité d'une concession pour les mineurs, dont les parents n'ont pas encore de concession, et ceci pour une durée de 15 ans

CIMETIERE			
Durée	Emplacement 2.50m² (1m x 2.50 m)	Emplacement 5 m² (2m x 2.50 m) + 0.30 m (intertombe)	Concession en columbarium
15 ans	200 €	500 €	450 €
30 ans	350 €	1 000 €	900 €
50 ans	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Mineurs (durée 15 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Taxes d'inhumation, taxe de dispersion des cendres, taxe de scellement d'urne	30 €
Taxe de vacation	13 €
Taxe de mise en caveau provisoire	gratuité les 3 premiers mois, puis 60 € par mois pendant 3 mois (durée maximale : 6 mois)

Le Lycée Ste Claire de Sury le Comtal, fournisseur des repas de la cantine, annonce une hausse de 0,05 € du prix des repas et des goûters à partir de septembre 2022.

Compte tenu des hausses multiples pour les familles, survenant en raison de la situation internationale, il est proposé au Conseil de ne pas appliquer de hausse du prix facturé et d'accepter cette hausse.

RESTAURANT SCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 700	4.00 €
701 à 1049	4.10 €
Supérieur à 1049	4.20 €

PLAN DE LA COMMUNE	
ENCART PUBLICITAIRE	50 €

PANNEAU LUMINEUX	
1 mois	100 €
15 jours	70 €
1 semaine	40 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Tarifs cimetièrre : à l'unanimité,

Tarifs restauration scolaire : 14 POUR, 1 CONTRE (M. CHATEAU),

- ***d'approuver la modification des tarifs comme indiqué dans l'exposé ci-dessus***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à sa réalisation***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS

